



Extrait du Registre des délibérations du Bureau

Publié le : 12/12/2023

Séance du jeudi 30 novembre 2023

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni salle Robert SCHWINT – La City - 4 rue Gabriel Plançon – 25000 Besançon, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

La séance est ouverte à 18h06 et levée à 18h15.

Etaient présents : M. Gabriel BAULIEU, Mme Frédérique BAEHR, Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°7), Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. René BLAISON (à partir de la question n°2), M. Sébastien COUDRY (à partir de la question n°2), M. Marcel FELT (à partir de la question n°2), Mme Lorine GAGLILOLO, M. Gilbert GAVIGNET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Daniel HUOT, M. Denis JACQUIN, M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°2), M. Christophe LIME, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ, M. Gilles ORY, Mme Françoise PRESSE, M. Pascal ROUTHIER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, M. Benoit VUILLEMIN

Etaient absents : M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Marie ETEVENARD, M. Yves GUYEN, M. Franck LAIDIE, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Franck RACLOT, M. Nathan SOURISSEAU, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire de séance : M. André TERZO

Procurations de vote : M. François BOUSSO donne pouvoir à Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Marie ETEVENARD donne pouvoir à Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Paul MICHAUD donne pouvoir à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Nathan SOURISSEAU donne pouvoir à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ZEHAF donne pouvoir à Mme Frédérique BAEHR

Cité de l'Emploi 2023 : 2^{ème} programmation

Rapporteur : M. Nicolas BODIN, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n° 2	15/11/2023	Favorable
Bureau décisionnel	30/11/2023	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2023 et PPIF 2023-2027 « Emploi Insertion »	Montant prévu budget 2023 : 439 000 € Montant de l'opération : 889 €

Résumé :

Grand Besançon Métropole est labellisé Cité de l'Emploi par l'Etat depuis 2021. La dotation de 100 000 € par an a permis le déploiement d'actions dans le domaine de l'emploi, de la formation, du développement économique et de l'insertion. La programmation des dossiers soutenus dans le cadre de cette Cité de l'Emploi est adossée à la programmation Contrat de Ville. La deuxième programmation 2023 comporte 1 projet. La participation financière prévue de Grand Besançon Métropole (GBM) pour cette 2^{ème} programmation 2023 s'établit à 889 €.

I. Préambule

Une cité de l'emploi est un consortium d'acteurs sur lequel l'Etat s'appuie pour développer des projets à destination de publics divers (chômeurs de longue durée, jeunes, mères célibataires, primo arrivant, jeunes en situation de décrochage...) des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville.

L'ambition de cette Cité de l'Emploi est de parvenir à mieux coordonner les acteurs de terrain – acteurs du service public de l'emploi local ou associatif et d'engager des interventions de proximité envers un public rencontrant des difficultés d'insertion sociales et professionnelles avec une proposition de prise en charge sur mesure aux habitants des quartiers.

Il s'agit dans le cadre de cette labellisation, via les moyens apportés par l'Etat, de proposer un programme d'actions visant :

- à renforcer les dispositifs de coordination déjà existants,
- à déployer de nouvelles actions de soutien à l'insertion et à l'emploi.

C'est dans ce cadre que l'association REGIE DES QUARTIERS a sollicité un soutien financier de GBM pour mener à bien le projet présenté.

II. La 2^{ème} programmation 2023 de la Cité de l'Emploi : le projet de l'ASSOCIATION REGIE DES QUARTIERS : Kiosques Mobilité

Ce projet a pour volonté de faire une présentation de l'offre "mobilité" et de l'expérimentation menée par le CENTRE DE FORMATION BOURGOGNE FRANCHE COMTE (CFB BFC) en 2022, la Roue de Secours et la Régie des Quartiers de Besançon, aux personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle du fait de problématiques liées à la mobilité.

Seront donc organisés des Kiosques Mobilité sous forme d'ateliers pour découvrir et appréhender l'offre de mobilité disponible sur notre territoire.

Il sera fait une présentation des diverses actions mobilités portés par les partenaires du projet : La Roue de Secours, Le CFB BFC et la Régie des Quartiers. Un retour de l'expérimentation menée en 2022 en direction des publics en insertion sera aussi porté à la connaissance des personnes présentes pour une meilleure orientation vers les dispositifs mobilité déployés sur notre bassin d'emploi.

Organisation de plusieurs ateliers :

- un atelier sensibilisation à la mobilité verte,
- un atelier aide au code de la route et "simulateur de conduite".

Ces ateliers seront ponctués d'échanges entre les prestataires et participants.

Nombre de bénéficiaires : 40

Le public Cible :

- le public résidant en Quartiers Prioritaires de la politique de la ville notamment, les publics en insertion et plus largement éprouvant des difficultés à s'insérer durablement dans le monde professionnel du fait de problématiques liées à la mobilité,
- Les professionnels de l'emploi, les institutionnels.

Cette action répond aux objectifs fixés par la Cité de l'emploi :

- renforcement du maillage territorial pour une meilleure connaissance des dispositifs mobilité ;
- action innovante : action répondant à des besoins non-couverts par le droit commun.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 889 €.

Le montant de cette programmation qui s'élève à 889 € est financé sur le budget de la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur Aménagement. La subvention correspondante fera l'objet d'un versement en une fois à compter de sa notification.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement de cette subvention de 889 € à la Régie des Quartiers.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



M. André TERZO
Conseiller Communautaire Délégué

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

